

0 NOTE EXPLICATIVE

Les piles alcalines dépolarisées sont articles conformément au règlement REACH et son contenu n'est pas destiné à être libéré dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles, par ce que n'existe pas l'obligation d'engendrer une fiche de données de sécurité.

Cependant et pour faciliter le maniement de l'article, se procure la fiche présente de données de sécurité, bien que son interprétation peut induire aux erreurs puisqu'il(elle) contient les données des substances qui composent la pile, mais il(elle) doit se rappeler qui les dites substances dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles ne sont pas libérés.

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit : Piles primaires Z8

Autres dénominations: Piles Air Alkaline

Fabriqué selon les normes internationales CEI 60086 et ANSI C 18.1

1.2 Utilisations pertinentes et utilisations déconseillées de la substance.

Pile électrique primaire (source primaire d'énergie électrique).

1.3 Renseignements du fournisseur de la fiche des données de sécurité.

Nom de l'entreprise: CEGASA ENERGIA S.L.U.

Adresse : C/Maire Curie, 1 · Miñano Mayor 01510 (Alava) - ESPAÑA

Téléphone : (34) 945 313 738

Fax: (34) 945 313 758

e- mail: info@cegasa.com

1.4 N° d'appel d'urgence :

Instituto Nacional de Toxicología (Madrid)

Téléphone : 915 620 420

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

La manipulation incorrecte des piles peut provoquer des fuites de liquide et causer des blessures corporelles et des détériorations sur les équipements, En particulier, si le liquide touche des parties du corps, il risque de provoquer des lésions comme la perte de la vue.

L'utilisation inadéquate des piles électriques peut entraîner les risques suivants :

- Contact avec des substances corrosives (fuite d'électrolyte).
- Éclaboussures et projections (déballage brusque de la pile).

COMPOSANT	No. CAS	No. EINECS	SYMBOLES DE RISQUE
Dioxyde de manganèse (MnO ₂)	1313-13-9	215-202-6	
Zinc (Zn)	7440-66-6	231-175-3	
Hydroxyde de potassium KOH)	1310-58-3	215-181-3	
Carbone (C)	7440-44-0	231-153-3	

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Chaque pile est formée d'un contenant en plastique qui contient des produits chimiques et des matériaux pouvant être potentiellement dangereux en cas de fuite. Des trous d'aération ont été percés sur les piles afin que l'oxygène nécessaire à la régénération du manganèse puisse entrer.

COMPOSANT	No. CAS	No. EINECS	CONTENU % (POIDS)
Dioxyde de manganèse (MnO ₂)	1313-13-9	215-202-6	5-20
Zinc (Zn)	7440-66-6	231-175-3	25-50
Hydroxyde de potassium KOH)	1310-58-3	215-181-3	8-15
Carbone (C)	7440-44-0	231-153-3	1-5

MÉTAUX LOURDS	No. EINECS	No. CAS	% (poids)
Mercure (Hg)	231-1106-7	7439-97-6	< 0.0005
Cadmium (Cd)	231-152-8	7440-43-9	< 0.001
Plomb (Pb)	231-100-4	7439-92-1	< 0.004

4 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Si la pile présente une fuite, faire comme indiqué ci-après :

Contact avec la peau	Le contenu d'une pile ouverte peut provoquer une irritation cutanée. Enlever les vêtements souillés et laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste consulter immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux	Le contenu d'une pile ouverte peut provoquer d'importantes irritations oculaires et/ou brûlures chimiques. Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées et sans frotter jusqu'à ce qu'il ne reste plus aucune trace du produit chimique. Consulter un ophtalmologue.
Ingestion	L'ingestion du liquide de la pile est néfaste pour la santé. Le contenu d'une pile ouverte peut provoquer des brûlures dans l'œsophage, dans la partie gastro-intestinale et dans la bouche. Ne pas faire vomir, ne donner ni à boire ni à manger. En cas de doute pour les mesures à prendre, appeler l'Instituto Nacional de Toxicología (Institut National de Toxicologie) de Madrid – Téléphone : 915 620 420 ou à l'organisme équivalent dans le pays où l'incident s'est produit.
Inhalation	Le contenu d'une pile ouverte peut provoquer une irritation respiratoire. Faire respirer de l'air frais, si l'irritation persiste consulter immédiatement un médecin.
Indications générales	En cas de perte de connaissance, ne pas faire vomir et ne pas donner à boire.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

N'importe quel milieu d'extinction est effectif.

5.2 Dangers concrets provoqués par la substance.

Produit non inflammable.

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection pour combattre l'incendie.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence.

Exceptionnellement, il est possible que le liquide sorte à travers les trous d'aération. Éviter le contact direct avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser les équipements de protection individuelle indiqués dans la rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- 1- Tenir à l'écart des égouts, des eaux superficielles et souterraines.
- 2- Tenir à l'écart du sol.

6.3 Méthodes et matériels pour retenir et nettoyer la substance.

Récupérer les piles ou les restes de piles et les déposer dans un récipient étanche non métallique. Le déchet produit doit être traité conformément à la législation en vigueur.

7 MANIPULATION & STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour garantir une manipulation en toute sécurité

- Tenir les piles hors de la portée des enfants.
- Installer les piles correctement en respectant la polarité (+ et -).
- Todas las pilas que se utilizan simultáneamente en un mismo equipo tienen que ser reemplazadas al mismo tiempo para evitar de esta forma que el equipo tenga pilas de características diferentes.
- Ne pas mélanger des piles de types et de marques différentes.
- Éviter toute utilisation mécanique ou électrique abusive de la pile.
- Ne pas essayer de régénérer les piles en les réchauffant, en les rechargeant ni par l'intermédiaire d'un autre procédé.
- Ne pas démonter les piles.
- Ne pas jeter les piles dans le feu.
- Tenir les piles à l'écart des sources de chaleur.
- Ne pas court-circuiter les piles.
- Ne pas recharger les piles primaires.
- Ne pas sur-décharger les piles.
- Toute pile usée doit être retirée de l'appareil qu'elle faisait fonctionner.
- Ne pas souder les piles.
- Retirez les piles qui se trouvent dans un appareil qui ne va pas être utilisé pendant une période

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités.

Les piles doivent être stockées dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les températures élevées risquent de raccourcir la vie de la pile.

Poids maximum par palette : 1000 kg

Produit non empilable.

Après les opérations de déchargement, stocker de façon à ce que les trous d'aération soient placés en partie haute.

7.3 Utilisation concrète finale.

Fournir de l'énergie électrique.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Chaque pile est formée d'un contenant en plastique qui contient des produits chimiques et des matériaux pouvant être potentiellement dangereux en cas de fuite.

COMPOSANT	PEL (OSHA)	TLV (ACGIH)
Dioxyde de manganèse	5 mg/m ³ limite maximale (de Mn)	0.2 mg/m ³ TWA (de Mn)
Zinc	15 mg/m³ TWA (particule/poussière s'il n'est pas régulé). 5 mg/m³ TWA (particule/poussière s'il n'est pas régulé).	10 mg/m³ TWA (particule/poussière s'il n'est pas régulé). 3 mg/m³ TWA (particule/poussière s'il n'est pas régulé).
Hydroxyde de potassium	Non établi	2 mg/m ³ limite maximale

8.2 Contrôles d'exposition

	Protection respiratoire	Non nécessaire dans des conditions normales.
	Protection des mains	Non nécessaire dans des conditions normales. <i>En cas de manipulation de piles ouvertes ou présentant une fuite d'électrolyte, porter des gants en Néoprène ou en caoutchouc.</i>
	Protection des yeux	Non nécessaire dans des conditions normales. <i>En cas de manipulation de piles ouvertes ou présentant une fuite d'électrolyte, porter des lunettes de sécurité avec protection sur les côtés.</i>
Autres parties du corps		Non nécessaire dans des conditions normales.
Habitudes de travail et d'hygiène		Tenir les piles hors de la portée des enfants.

9 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme :	Boîte parallélépipédique ou cylindrique en plastique.
Odeur :	Basique
pH:	Dans des conditions normales : Non applicable Le produit intérieur contient : pH 14
Point/intervalle d'ébullition (°C):	Non applicable
Point/intervalle de fusion (°C):	MnO ₂ se décompose à 553°C Zn se décompose à 420°C

	kOH se décompose à -35°C
Point d'inflammation :	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non inflammable
Auto-inflammabilité	Non applicable
Danger d'explosion :	Non explosif (produit hermétique, ne pas exposer directement à des sources de chaleur).
Propriétés comburantes :	Non applicable
Densité relative :	3-05 g/cm3
Solubilité :	
• Hydrosolubilité	KOH: complet
• Liposolubilité	Non applicable
Coefficient de répartition :	Non applicable
Densité de vapeur :	Non applicable
Vitesse d'évaporation :	Non applicable
<u>Tension en circuit ouvert :</u>	Multiple de 1,5 V selon les éléments connectés en série.

10 STABILITÉ & RÉACTIVITÉ

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation (voir rubrique 7)

Situations et conditions à éviter :

Éviter le court-circuit. Pour cela il est conseillé de ne pas mélanger les piles et de les tenir à l'écart de tables métalliques ou de tout autre type de conducteur électrique. Éviter l'écrasement, la perforation et le démontage, l'exposition à des températures extrêmes ainsi que la suppression de l'étiquette isolante placée à l'extérieur de la pile.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Dans des conditions normales, une pile ne présente aucune toxicité, cependant si la pile s'ouvre, ses composants peuvent provoquer des problèmes

KOH:	Contact avec la peau : importantes brûlures et ulcères sur la peau.	Retirer les vêtements souillés, laver la peau abondamment à l'eau ou prendre une douche et consulter un médecin immédiatement.
	Contact avec les yeux : brûlures oculaires. Peut ulcérer la conjonctive et la cornée.	Rincer plusieurs minutes à l'eau abondante (retirer s'il est possible de le faire facilement, les lentilles) et consulter immédiatement un ophtalmologue.
	Ingestion : brûlures dans la bouche, l'œsophage, peut également provoquer une perforation intestinale.	Rincer la bouche, NE PAS faire vomir, faire boire beaucoup d'eau et consulter un médecin immédiatement.
	Inhalation : irritation des voies respiratoires.	Faire respirer de l'air frais, mettre au repos en position de semi-récupération, Le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

<u>Zinc</u>	Contact avec la peau : peut irriter la peau.	Rincer et laver la peau à l'eau et au savon.
	Contact avec les yeux : peut irriter les yeux.	Rincer plusieurs minutes à l'eau abondante (retirer s'il est possible de le faire facilement, les lentilles) et consulter immédiatement un ophtalmologue.
	Ingestion : peut provoquer des maux d'estomac, des nausées et des vomissements.	Rincer la bouche et consulter immédiatement un médecin.
<u>MnO₂</u>	Inhalation : Toux	Faire respirer de l'air frais, mettre au repos.
	Ingestion : Douleurs abdominales et nausées.	Rincer la bouche et consulter immédiatement un médecin.

12 INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Ecotoxicité	Pas d'effets écotoxiques connus.
Mobilité	La densité des piles est supérieure à celle de l'eau, elles sont indissolubles dans ce liquide.
Potentiel de bio-accumulation	Pas d'effets connus si le produit est utilisé/éliminé correctement.
Résistance et biodégradabilité	Des fuites peuvent se produire à travers les trous d'aération de piles déposées à l'extérieur.
Autres effets nocifs	Pas d'effets connus si le produit est utilisé/éliminé correctement.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Après l'usage, les piles doivent être traitées conformément à la législation locale. Particulièrement, en Europe, il doit être traité conformément au **Règlement (UE) 2023/1542 du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2023** relatif aux batteries et aux déchets de batteries, modifiant la directive 2008/98/CE et le règlement (UE) 2019/1020, et abrogeant la directive 2006/66/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Aujourd'hui, ce déchet est catalogué comme **non dangereux** dans la Liste Européenne du Déchets (le Code LER 16.06.04).

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le transport de piles sèches n'est pas réglementé par les principaux organismes de réglementation internationale (ADR, et IMDG). IATA Sans restriction selon SP A123.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit n'est pas une préparation dangereuse selon les Directives CE pour la classification et l'étiquetage des substances et des préparations dangereuses.

16 AUTRES INFORMATIONS

Les phrases R et S indiquées ensuite ont été définies pour la pile, en la considérant comme un article, non pour ses composants.

Phrases R:

R22 Nocif par ingestion.

Phrases S:

- S 2** Conserver hors de la portée des enfants.
- S 5** Conserver dans un lieu frais
- S 15** Conserver à l'écart de la chaleur.
- S 59** Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage.
- S61** Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.

Les renseignements que la fiche de données de sécurité contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles. Ces données sont uniquement destinées à fournir des informations relatives à la sécurité et ne représentent en aucun cas une garantie des propriétés et des caractéristiques indiquées.